

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 20 novembre 2015 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code des marchés publics, notamment son article 127 ;
Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 19 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 février 1992 portant création des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges ;
Vu l'arrêté du 22 octobre 2012 portant nominations au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Lyon ;
Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État en date du 2 novembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Chabanol (Daniel), conseiller d'État honoraire, est nommé président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics de Lyon.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 20 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA